

Réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2023 à 19H

Présents : BORIE Simon, CRUEGHE Thierry, DELZANGLES Jacques, FLAGEL Marc, REALLON Marianne, BORNE Jérémie, CONDAMINE Géraud.

Absents BADUEL Christine non excusée, RIGAUDIERE Vincent excusé a donné procuration à Géraud CONDAMINE.

Secrétaire de séance : Jacques DELZANGLES

Public : /

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

I- VOTE DU BUDGET 2023 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	95 539.39	95 539.39
FONCTIONNEMENT	192 347.26	192 347.26
TOTAL	287 886.65	287 886.65

II- TAUX D'IMPOSITION :

Les membres du Conseil Municipal décident avec 9 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2022 pour 2023.

Ainsi en 2023, chacun des trois impôts ménages verra son taux inchangé par rapport à l'année précédente.

Les taux d'imposition pour 2023 restent donc à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties 15,84%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 67,86%
- taxe habitation pour les Résidences Secondaires et gîtes 9,46%

A noté la hausse des bases de l'état d'un peu plus de 7%.

III- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les différentes associations pour lesquelles la commune peut attribuer une subvention.

Après délibération le conseil municipal décide d'allouer la somme de 1500 € répartie sur 10 associations notamment le comité des fêtes, l'ACCA ou Loisirs et détente.

IV- CHOIX ENTREPRISE DALLE LOCAL COMMUNAL :

Monsieur le Maire présente les devis des différentes entreprises afin d'effectuer les travaux dans le local communal.

Après lecture et consultation du conseil, il accepte de valider à l'unanimité avec 9 voix le choix de l'entreprise AZ Maçonnerie. Le devis reste modifiable en fonction des options à définir.

V- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CABA

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du conseil que dans le cadre d'une subvention de la CABA, les travaux dans le local communal pourraient être éligibles.
Cette subvention permet d'obtenir une aide égale au montant dépensé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de subvention auprès de la CABA dans le cadre de son projet de réfection de la dalle du local communal.

VI- FORFAIT ENCART PUBLICITAIRE - Bulletin Communal

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre du sponsoring du bulletin communal annuel, il convient de délibérer sur le montant fixe applicable aux entreprises qui acceptent d'y participer.

Ainsi, après concertation, le conseil décide à l'unanimité de demander un forfait de 50 euros aux entreprises pour un logo de 10cm /5 cm.

INFORMATIONS/ Parole aux élus:

Monsieur le Maire fait part du nouveau plan OPAH porté par la CABA.

Le point est fait sur la reprise de la voirie à Lacombe Basse, du montage d'un pont sur le Meyrou en continuation du nouveau sentier de randonnée et du réaménagement du pont de « Sournac », chantiers sur lesquels se rendront les membres des commissions travaux et environnement.

Il a été décidé l'installation d'une boîte à livres dans le bourg.

Fin de la séance du Conseil à 21H.